



Infolettre de la Société des Médecins du Canton de Berne 03/06/2026

Lors de sa première session, le Grand Conseil nouvellement élu du canton de Berne envoie un signal fort en faveur de la médecine de famille

Chères consœurs et chers confrères,

Lors de sa première session, hier mardi 2 juin 2026, le Grand Conseil nouvellement élu du canton de Berne a approuvé à une large majorité (147 oui, 0 non, 1 abstention) le crédit d'engagement 2027-2031 de 2,25 millions de francs suisses par an destiné au programme « Formation continue en médecine dans les cabinets de médecine générale (assistantat en cabinet médical) ». Il a également adopté à une large majorité (127 oui, 21 non, 0 abstention) la proposition visant à augmenter le crédit de 0,75 million par an pour atteindre un total de 3 millions de francs suisses par an. Il garantit ainsi, pour les cinq prochaines années, la poursuite et le développement de ce programme éprouvé, en place depuis 2008 et affichant un taux de réussite de plus de 80 % (participants exerçant à long terme dans le canton de Berne), connu sous le nom de programme d'assistantat en cabinet médical et accompagné et soutenu intensivement par la SMCB depuis le début.

Le même jour, il a approuvé à l'unanimité (148 oui, 0 non, 0 abstention) un crédit supplémentaire de 2,1 millions de francs suisses par an pour les années 2026 et 2027 destiné à la « Formation continue des médecins : financement de postes de formation continue supplémentaires pour les prestataires de soins ambulatoires ». Cette décision marque l'extension d'un projet pionnier du canton de Berne, dans le cadre duquel il a été décidé, par une résolution du Grand Conseil du 12 septembre 2023, de soutenir non seulement les postes de formation postgraduée dans les établissements hospitaliers, mais aussi

ceux des prestataires ambulatoires, à hauteur de 0,975 million de francs par an pour les années 2025, 2026 et 2027.

Avec ces mesures, le Grand Conseil, même dans sa nouvelle composition, envoie un signal fort et important, montrant qu'il entend continuer à soutenir vigoureusement la formation postgraduée des médecins et, par là même, les soins médicaux dans le canton de Berne. La SMCB remercie le Grand Conseil et se réjouit de ce signal politique clair. Nous continuerons à nous efforcer d'entretenir une collaboration constructive avec notre parlement cantonal, fidèles à notre devise « corps médical et politique – ensemble vers un même but ».

Salutations confraternelles,

Le comité exécutif de la Société des Médecins du Canton de Berne

Société des Médecins du Canton de
Berne
Amthausgasse 28
3011 Berne
T 031 330 90 00
info@berner-aerzte.ch



Mentions légales

L'infolettre de la Société des Médecins du Canton de Berne est un moyen d'information officiel et est envoyée régulièrement aux membres de l'association. Pour modifier vos données ou poser des questions sur l'infolettre : info@berner-aerzte.ch ou par téléphone au 031 330 90 00.

© 2023 Société des Médecins du Canton de Berne